

**CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 129'000.- TTC POUR LA RÉNOVATION DES CANALISATIONS, MISE EN PLACE D'UNE ÉTANCHÉITÉ ET POSE D'UN DRAIN EN PIED DE FAÇADE A L'ÉCOLE DE CONFIGNON (PREMIÈRE PARTIE)**

Vu la nécessité de rénover et d'entretenir le patrimoine immobilier communal ;

Vu la DM 971 pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028, votée par le Conseil municipal le 18 juin 2024 ;

Vu l'audit sur l'ensemble des bâtiments communaux réalisé par Signa-Terre ;

Vu les récentes problématiques d'humidité dans un bureau et les infiltrations d'eau dans les vestiaires de la salle de gymnastique ;

Vu que ces travaux sont prévus au plan des investissements 2025-2029 ;

Vu l'opportunité et l'urgence de réaliser ces travaux durant l'été 2025 en l'absence des élèves ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De procéder à la rénovation des canalisations, mise en place d'une étanchéité et pose d'un drain en pied de façade à l'école de Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 129'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 129'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 21.50.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 129'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 21.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.

5. De financer ces travaux par les fonds propres.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER